



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2021 – 20H**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept janvier à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2021

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN – M. Alain MORI – Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU – Mme Marie-Edith MACÉ – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Françoise LERAY – M. Aroun PAJANIRADJA – Mme Béatrice VALETTE – M. Mathieu GENTES – Mme Lisa KLIMEK – Mme Isabelle LE MARCHAND – M. Jean-Baptiste MARVAUD – M. Yves FERREY – Mme Christelle RENAUD – M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSES :

M. Patrice DUMAS	M. Benjamin LÉON
Mme Ghislaine MARZIN	Mme Marie-Christine GARNIER
M. Alain MACÉ	M. Serge ABRAHAM
Mme Gaëlle MESTRIES	Mme Florence BOULLET
M. Laurent JEANNE	M. Laurent MOLEZ
Mme Sylvie VIROLLE	Mme Magali BERTIN
M. Michel LORÉE	Mme Elise CARPIER

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU

POUVOIRS :

- Pouvoir de M. Patrice DUMAS à M. Claude JAOUEN
- Pouvoir de Mme Ghislaine MARZIN à Mme Françoise LERAY
- Pouvoir de M. Alain MACÉ à Mme Lisa KLIMEK
- Pouvoir de Mme Gaëlle MESTRIES à M. Mathieu GENTES
- Pouvoir de M. Laurent JEANNE à Mme Béatrice VALETTE
- Pouvoir de Mme Sylvie VIROLLE à Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU
- Pouvoir de M. Michel LORÉE à M. Alain MORI
- Pouvoir de M. Benjamin LÉON à M. Aroun PAJANIRADJA
- Pouvoir de Mme Marie-Christine GARNIER à Mme Marie-Edith MACÉ
- Pouvoir de M. Serge ABRAHAM à M. Alain MORI
- Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Jean-Michel PÉNARD
- Pouvoir de M. Laurent MOLEZ à Mme Béatrice VALETTE
- Pouvoir de Mme Magali BERTIN à Mme Marie-Edith MACÉ
- Pouvoir de Mme Elise CARPIER à Mme Sophie LE DRÉAN- QUÉNEC'H DU

Validation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Le procès-verbal du 16 décembre 2020 est validé à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir.

1 – SMICTOM des Forêts – rapport d'activités 2019

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2019 du SMICTOM des Forêts

2 – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet – rapport d'activités 2019

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

3 – Champ Courtin – attribution du marché n°202010 – marché de travaux pour l'aménagement d'un mail

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, attribue le marché à l'entreprise LEHAGRE TP pour son offre de base variantée d'un montant de 793 397,00 € HT, soit 952 076,40 € TTC, sans option et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document utile à la bonne exécution de ce marché.

4 – Urbanisme – 42 rue de Montreuil – acquisition de la parcelle AH364

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, approuve l'acquisition de la parcelle AH364, au prix de 7 €/m², aux conditions précisées dans la délibération.

5 – Budget principal 2020 – décision modificative n°2 – modification d'écritures dans la délibération n°2020/1612/154

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FERREY, M. Marc-Olivier FERRAND), remplace les écritures présentées ci-dessous dans la décision modificative n°2 (délibération n°2020/1612/154).

SECTIONS	BP 2020 + DM 1	DM N°2	Nouveau budget
INVESTISSEMENT		Variation de crédit	
DEPENSES	4 538 853,78	292 566,66	4 831 420,44
R 001-020 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	262 914,78	- 73 723,20	189 191,58
Total R 001-020 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	262 914,78	- 73 723,20	189 191,58
RECETTES	4 538 853,78	292 566,66	4 831 420,44
R 001-020 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0	0
Total R 001-020 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00

6 – Autorisation de Programme et crédits de paiement - modification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M.

Yves FERREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND), modifie les AP/CP « Centre technique municipal » et « Porche » telles que détaillées dans la délibération.

7 – Budget assainissement collectif 2020 – affectation de résultats 2019 – annule et remplace délibération n°2020/0107/061

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget assainissement collectif tel que présenté ci-dessous.

Compte 001	-	Excédent d'investissement reporté :	453 500, 48 €
Compte 002	-	Excédent d'exploitation reporté :	34 023, 24 €

8 – Archives municipales – convention relative au classement des archives de la commune de Melesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, valide les termes de la convention avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (Direction des Archives Départementales) pour le classement des archives de la commune de Melesse.

9 – Festival AY-ROOP – fixation des tarifs de spectacle et gratuité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, fixe les tarifs de chacune des représentations comme suit :

- o 9 € : plein tarif,
- o 7 € : tarif réduit (étudiant.e.s, demandeur.euse.s d'emploi et moins de 18 ans),

et valide la mise à disposition de 18 places gratuites par représentation.

10 – Région Bretagne – appel à projet « mobiliser les bretons et les bretonnes pour les transitions »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix « POUR » (Mme Béatrice VALETTE ne prenant pas part au vote), approuve la proposition de répondre à l'appel à projet de la Région Bretagne selon les conditions détaillées dans la délibération et approuve le plan de financement présenté dans la délibération.

11 – Distribution des publications municipales – recours à des agents vacataires chargés de la distribution

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, autorise Monsieur le Maire à avoir recours à des agents vacataires pour la distribution des publications municipales en fonction des besoins, à compter du 15 février 2021 et adopte les conditions de rémunération mentionnées dans la délibération.

Affiché le 02/02/2021

Le Maire,

Claude JAOUEN



